

I.E.H.

**Plan Stratégique
2008 – 2010**

TABLE DES MATIERES

	pages
I. Introduction	5
Evolution du contexte légal	5
II. Stratégie de l'intercommunale	5
Rationalisation	5
Politique tarifaire	6
Eclairage public	6
III. Les investissements	7
Synthèse	7
Stratégie	7
Indicateurs de performance	7
Plan d'adaptation	8
Budget	9
IV. Comptes de résultats prévisionnels	16
Activité de gestion de réseaux (Net)	16
Activité de fourniture (Supply)	16
V. Réalités et comptes prévisionnels	19

I. INTRODUCTION

EVOLUTION DU CONTEXTE LEGAL

Conformément aux dispositions du décret du 19 juillet 2006 et suite aux élections qui se sont déroulées en octobre 2006, l'année 2007 a été marquée par la mise en place des nouveaux organes que sont le collège des contrôleurs aux comptes ainsi que le comité de rémunération. Il a également été procédé au renouvellement des organes de gestion que sont le conseil d'administration et le comité de direction et à la création de deux organes consultatifs que sont les comités de secteur I et II. C'est ainsi que depuis l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 juin 2007, le conseil d'administration d'I.E.H. comprend trente administrateurs dont les trois quarts sont des administrateurs issus du secteur public.

Au cours des prochaines années, l'intercommunale poursuivra la mise en œuvre du décret dont question ci-dessus notamment en veillant à élaborer une charte des utilisateurs et à ce que chaque organe de gestion procède à la rédaction de son règlement d'ordre intérieur.

Outre la poursuite de la mise en œuvre de cet important décret, il faut encore noter qu'en mai 2007, le Gouvernement wallon a approuvé deux arrêtés relatifs à la révision du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution et de transport local d'électricité en Région wallonne.

Notre intercommunale veillera à assurer le respect de ces nouvelles dispositions au cours des prochaines années.

II. STRATEGIE DE L'INTERCOMMUNALE

RATIONALISATION

Par arrêté prononcé en date du 21 juin 2007, le Gouvernement wallon a désigné l'intercommunale mixte I.E.H. en tant que gestionnaire de réseau de distribution d'électricité à partir du 1^{er} juillet 2007 et jusqu'au 31 décembre 2010 pour le territoire des communes de :

- Celles (pour les anciennes communes de Molenbaix, Popuelles et Velaines) ;
- Ellezelles (exclusivement les anciennes communes de Lahamaide et Wodecq) ;
- Frasnes-lez-Anvaing (exclusivement les anciennes communes de Buissenal, Cordes, Forest, Frasnes-lez-Buissenal, Hacquegnies, Herqueqies, Montroeul-au-bois, Moustier et Oeudeghien) ;
- Pecq (exclusivement les anciennes communes de Esquelmes, Hérinnes et Obigies).

Dans son arrêté, le Gouvernement wallon souhaite toutefois qu'au terme de cette désignation de courte durée, les communes sur le territoire duquel deux gestionnaires assurent la gestion du réseau aient pris position, après un examen concret des avantages et inconvénients des différents candidats consigné dans un rapport remis à la CWaPE, en vue de la désignation d'un gestionnaire unique pour l'ensemble de leur territoire communal. Aidée en cela par la société gestionnaire IGRETEC, l'intercommunale I.E.H. entamera des pourparlers avec les communes concernées en vue de répondre au souhait exprimé par le Gouvernement wallon.

Cette réflexion sera menée dans un cadre plus large. En effet, depuis 2005, le Gouvernement wallon a clairement manifesté sa volonté de rationaliser le secteur des intercommunales. Dans le secteur

de l'énergie, les enjeux de la restructuration sont à la fois une recherche d'économie d'échelle et la minimisation des coûts ainsi que la recherche d'une tarification unique.

A cet égard, la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) considère que la taille critique idéale pour les gestionnaires de réseaux de distribution en électricité devrait être la Région wallonne.

Au cours des prochaines années, notre intercommunale poursuivra l'étude des pistes qui pourraient conduire à un tel rapprochement et ce dans le contexte d'une éventuelle réorganisation du secteur de la distribution en Wallonie en vue d'assurer une plus grande indépendance aux gestionnaires de réseaux.

POLITIQUE TARIFAIRE

Depuis l'entrée en vigueur du processus tarifaire, la Commission de régulation de l'électricité et du gaz a systématiquement rejeté les propositions tarifaires élaborées par l'intercommunale I.E.H. Cette attitude a contraint l'intercommunale à introduire systématiquement des recours devant le Conseil d'Etat et devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Comme signalé dans le plan stratégique 2007, notre intercommunale, en concertation avec les autres intercommunales mixtes wallonnes, a rencontré le régulateur afin de tenter de dégager une solution visant à préserver, tant que faire se peut, une structure tarifaire stable et équitable ainsi que les revenus de nos associés.

Dans ce contexte, confortées par plusieurs décisions favorables prononcées par les juridictions dont question ci-dessus, les intercommunales mixtes wallonnes dont I.E.H. élaborent, avec le régulateur fédéral, une proposition de transaction. Celle-ci devrait permettre, afin d'atteindre l'objectif cité ci-dessus, de mettre un terme aux différentes procédures qui opposent la CREG et notre intercommunale depuis de trop nombreuses années.

Cela étant dit, il faut rappeler que depuis plusieurs années, notre intercommunale a intégré dans sa stratégie un plan de maîtrise des coûts qui vise à réduire sensiblement nos dépenses maîtrisables, dans un souci de performance optimale. Cette stratégie sera poursuivie au cours des prochaines années.

ECLAIRAGE PUBLIC

Il est proposé d'affiner les services rendus à nos affiliées en matière d'administration, conception, construction, gestion et exploitation des réseaux d'éclairage par le développement de projets axés sur :

- l'optimisation des interventions ;
- le suivi individuel des réparations ;
- la réduction des coûts d'intervention ;
- la pérennisation des installations ;
- le suivi des nouvelles technologies en matière de programmation des allumages ;
- la mise en adéquation des cahiers des charges de construction et fournitures avec les nouvelles normes et techniques d'éclairage.

Cette matière sera pilotée et coordonnée par la société gestionnaire IGRETEC.

III. LES INVESTISSEMENTS

SYNTHESE

Les investissements proposés au budget 2008 s'élèvent à 28.022,9 k€ (net). La présentation de ce budget est conforme à la structure demandée par les régulateurs, à savoir avec et sans désaffectation.

Les motivations de ces travaux sont les suivantes :

- le remplacement des lignes aériennes Basse Tension cuivre par du câble tressé ;
- le respect de la législation (remplacement des compteurs) ;
- le remplacement de lignes aériennes Moyenne Tension et de postes de transformation aériens (PTA) par la pose de câbles souterrains et de cabines de distribution ;
- le remplacement de câbles en défaut ou vétustes ;
- le remplacement d'installations dans une optique sécuritaire ;
- l'harmonisation des plans de tension en moyenne tension ;
- les travaux à la demande de la clientèle (lotissements, raccordements) ;
- les copropriétés : de nombreux équipements et certains bâtiments sont en copropriété entre tous les gestionnaires de réseau de distribution.

Le budget net 2008 s'élève à 28.022,9 k€

STRATEGIE

Les investissements sont destinés à répondre à une stratégie visant à assurer à l'ensemble des utilisateurs du réseau un service de qualité, tant en matière de fourniture que de délai de mise en œuvre. Cette stratégie vise également à satisfaire les besoins nouveaux de la clientèle et à diminuer les impacts sur l'environnement. De manière générale, la stratégie de l'intercommunale vise à répondre le plus efficacement possible à la mission d'utilité publique de GRD électricité qui lui a été confiée par les régulateurs et les gouvernements.

Les critères de gestion des réseaux de distribution sont fixés dans différents décrets et arrêtés du Gouvernement wallon, essentiellement le règlement technique électricité publié par le régulateur régional, la CWaPE.

En I.E.H., nous axons nos investissements sur le remplacement de lignes cuivre Basse Tension de faible section ou vétustes par la pose de câbles souterrains. Cette mesure permet, hormis l'impact positif sur l'environnement, de diminuer les pertes électriques et de diminuer sensiblement les frais d'exploitation concernant l'entretien desdites lignes. Cette action est combinée à des remplacements de postes de transformation aériens (PTA) par des cabines classiques.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le tableau ci-joint reprend quelques chiffres significatifs extraits du rapport qualité I.E.H. adressé annuellement à la CWaPE. A noter qu'un important travail de collationnement est en cours de mise au point afin de répondre aux prescrits légaux en la matière. Il est également proposé de collecter et de synthétiser un certain nombre d'indicateurs de « qualité » et de « prestations » qui seront périodiquement présentés lors des comités de secteur.

Indicateur de performance résumé	unité	Statistique	Prévision			
		2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'utilisateurs du réseau Basse Tension	Nbre.	524.535	527.500	530.000	532.500	535.000
Nombre d'utilisateurs du réseau Haute Tension	Nbre.	3377	3400	3425	3450	3475
Longueur du réseau Basse Tension	km	(en 2005) 10177	10300	10400	10500	10600
Longueur du Réseau Haute Tension	km	6142	6165	6185	6205	6225
Energie distribuée en Basse Tension	MWh	2.587.822	Croissance estimée à 1,5%			
Energie distribuée en Haute Tension	MWh	2.045.414				
Indisponibilité pour coupure planifiées	Heures	0:14:27	Durée similaire			
Indisponibilité suite défaillance MT	Heures	0:46:48	Durée similaire			
Nombre d'interventions Basse Tension	Nbre.	11.773	Même ordre de grandeur ou légère diminution			
Nombre de défaillances Haute Tension	Nbre.	567	Même ordre de grandeur, dépend de facteurs externes			
Temps d'arrivée sur site en intervention BT	Heures	1:16:37	Inférieur à 2 heures			
Temps d'intervention moyen d'IEH en BT	Heures	1:04:11	Inférieur à 2 heures			
Délai de réalisation d'un raccordement après paiement et autorisations	jours	<30 jours	respect du prescrit légal de 30 jours			
Délais d'ouverture / fermeture compteur	jours	3 jours	respect du prescrit légal de 3 jours			

PLAN D'ADAPTATION

Le décret wallon relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité prévoit que chaque gestionnaire de réseau établisse tous les deux ans un plan d'adaptation selon des modalités définies dans le Règlement technique pour la gestion du réseau.

En 2006, un plan d'adaptation 2007 - 2011 a été remis à la CWaPE, il reprenait les rubriques suivantes :

1. les besoins en capacité :
 - augmentation de consommation ;
 - nouveaux producteurs ou clients industriels ;
 - problèmes de congestion ;
 - chutes de tension ;
 - statistiques des coupures non planifiées ;
 - qualité de l'onde de tension ;
2. les autres aspects à prendre en compte :
 - remplacement pour cause de vétusté ;
 - sécurité ;
 - environnement ;
 - harmonisation des plans de tension ;
 - investissements en postes Elia ;
 - amélioration de l'efficacité du réseau ;
 - compteurs ;
3. les adaptations les plus importantes ;
4. les travaux prévus de 2007 à 2011.

Une révision de ce plan portant uniquement sur les travaux 2008 a été transmise à la CWaPE en début d'année. La liste des dossiers prévus est présentée dans le détail au point « A. Budget des investissements 2008 » ci-après.

Pour les années 2009 et 2010, vous trouverez dans le point « B. Budget des investissements 2009 – 2010 » ci-après, une estimation chiffrée des budgets ainsi que la description des dossiers envisagés.

A. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2008

Le budget net s'élève à : **28.022,89 k€**

Le budget peut être découpé en 3 catégories d'investissements :

A. Investissements de remplacement	19.486,72	k€
Réseau électricité Basse Tension	4.420,44	k€
Raccordements Haute Tension	11,99	k€
Comptage électrique Basse Tension	2.373,92	k€
Cabines de distribution	3.103,00	k€
Comptage électrique Haute Tension	179,15	k€
Réseau électricité Haute Tension	5.623,37	k€
Raccordements Basse Tension	1.094,52	k€
Réseau signalisation	299,31	k€
Sous-stations	1.378,76	k€
Transfo cabines distribution	1.002,27	k€
B. Investissements d'extension	15.537,98	k€
Réseau électricité Basse Tension	3.142,24	k€
Raccordements Haute Tension	343,23	k€
Comptage électrique Basse Tension	2.374,95	k€
Cabines de distribution	1.436,08	k€
Comptage électrique Haute Tension	338,29	k€
Réseau électricité Haute Tension	3.274,36	k€
Raccordement Basse Tension	4.105,87	k€
Réseau signalisation	91,90	k€
Sous-stations	300,00	k€
Transfo cabines distribution	131,07	k€
C. Autres	2.437,97	k€
Mobilier et outillage	405,50	k€
Installations diverses (bâtiments, labo, téléphonie)	180,00	k€
Matériel roulant	1.297,50	k€
Copropriété technique	554,97	k€
D. Intervention des utilisateurs :	- 9.439,78	k€

Commentaires

En assainissement :

Les investissements de cette rubrique concernent le remplacement de l'actif à la fin de la durée de vie de celui-ci, les travaux réalisés dans les installations de contrôle du réseau, le déplacement de réseaux et les mesures prises afin d'améliorer la qualité des fournitures ou au profit de l'environnement.

En extension :

Les investissements de cette rubrique concernent le raccordement de nouveaux utilisateurs au réseau de distribution, les renforcements ainsi que les extensions « physiques » du réseau existant afin de pouvoir satisfaire à une augmentation générale du volume de l'énergie transportée.

1. Réseau haute tension :

1.1. Travaux dans les postes :

Remplacement :

Pour améliorer l'efficacité de notre réseau, nous avons prévu entre-autres les travaux d'adaptation de sous-stations suivants :

- Elouges, rue d'Elouges ;
- Harmignies, rue Blancart ;
- Hautrage, rue de la Croisette ;
- Marquain, Zoning ouest ;
- Poste de Monceau-sur-Sambre.

Ces travaux représentent le remplacement de cellules. Un équipement vétuste sera remplacé dans le poste de Hoves. En parallèle à des investissements consentis par Elia, nous avons prévu de transformer le poste d'Antoing.

Extension :

Nous prévoyons, suite à l'installation d'un nouveau parc éolien à Pont-à-Celles, de rajouter une logette au poste de Nivelles.

Suite à l'agrandissement du zoning de Ghislenghien, un nouveau poste sera installé. Nous avons également tenu compte du développement des installations en postes.

1.2. Réseau aérien et souterrain :

Remplacement :

Il est prévu de remplacer 64,2 km de réseau :

- 2,1 km sont affectés au déplacement de nos installations (travaux de voirie ...). Le dossier le plus significatif se situe à Jumet, chaussée de Bruxelles, dans le cadre des travaux du nouveau métro de Charleroi ;
- 0,6 km sont nécessaires pour améliorer l'efficacité de notre réseau dans le cadre de déplacement de cabines ;
- 2,5 km sont prévus afin de faire face à l'augmentation des pointes de charge ;
- 9,1 km sont prévus pour le remplacement de câbles régulièrement en défaut, ce qui nous permettra de diminuer les charges d'exploitation de ceux-ci. Citons notamment le tronçon de Marcinelle ainsi que celui de Gosselies pour le remplacement du Feeder « Central » et du câble de la cabine au poste de Jumet ;
- 4,9 km sont nécessaires à l'harmonisation des plans de tension (passage de 6 kV -> 15 kV) sur la région de Tournai, secteur de Kain ;
- 0,7 km sont nécessaires dans le cadre de déplacement de cabines pour raisons de sécurité ;
- 21,5 km sont réservés pour l'enfouissement de lignes aériennes vétustes. Par exemple :
 - Mignault : 6,2 km toutes rues confondues ;

- Herchies, Gibecq et Jurbise : 7,5 km toutes rues confondues ;
- Quévy-le-Grand : 1,5 km à la rue de l'Épinette ;
- 5,1 km sont nécessaires pour solutionner des problèmes de congestion du réseau, notamment à Couillet pour le renforcement de l'alimentation de la cabine 3194 « église » ;
- 17,7 km sont estimés pour le remplacement de câbles et lignes vétustes.

Extension

Il est prévu de poser 31,9 km de nouveaux câbles :

- 1 km est affecté à l'amélioration de sites ; ceci en synergie avec des demandes de tiers ;
- 7,3 km sont prévus pour l'amélioration de l'efficacité du réseau. Un dossier est planifié à Givry, route de Beaumont, le solde (4 km) est destiné à couvrir les demandes clients ;
- afin de répondre à la demande de la clientèle en ce qui concerne l'augmentation de la consommation (demande de puissance...), nous avons réservé une longueur de 7 km ;
- 0,5 km sont réservés pour l'alimentation de nouveaux clients résidentiels ;
- 6,5 km sont prévus pour l'alimentation de nouveaux gros clients industriels. Le dossier le plus important concerne le raccordement du nouveau C.H.U. à Lodelinsart (4,5 km) ;
- l'installation d'un nouveau parc éolien à Pont-à-Celles nécessite la pose de 6 km de câbles PRC ;
- nous avons prévu la pose de 3,6 km de câble afin de satisfaire la demande d'extension de nouveaux lotissements résidentiels et zonings industriels. Citons, entre autres, l'extension du centre commercial « Ville 2 » à Charleroi et l'amenée préparative (Lessines) pour l'extension du zoning de Ghislenghien.

1.3. Raccordements et compteurs :

Remplacement :

Nous prévoyons de remplacer 133 comptages Haute Tension. Ce nombre est décomposé comme suit :

- 88 compteurs télérelevés ;
- 7 compteurs d'échange ;
- 38 compteurs standards.

Extension :

Nous prévoyons de placer 232 nouveaux comptages Haute Tension. Ce nombre est décomposé comme suit :

- 203 compteurs télérelevés
- 12 compteurs d'échange
- 17 compteurs standards

En raccordement, nous prévoyons la pose de 3,3 km de câbles pour alimenter de nouveaux clients industriels directement au départ de cabines de distribution.

2. Réseau Basse Tension

2.1. Cabines :

Nous prévoyons le remplacement (ou l'aménagement) de 41 cabines et de 146 équipements dont :

- 20 cabines (7 à Le Roeulx, 3 à Jurbise, 2 à Ath, 2 à Seneffe ...) et 60 équipements pour politique d'enfouissement ;
- 8 cabines (1 à Mons bvd Dolez, 1 à La Louvière rue de l'Alliance ...) et 40 équipements (dont 2 pour postes de transformation) pour cause de vétusté ;
- 4 cabines (1 à Charleroi, 1 à Châtelet et 2 à Pont-à-Celles) et 4 équipements pour raison de sécurité ;
- 3 cabines (1 à Charleroi rue de Lodelinsart ...) et 7 équipements (dont 2 pour postes de transformation) pour amélioration de l'efficacité du réseau ;
- 5 cabines et 39 équipements pour raisons diverses (harmonisation plan de tension, chutes de tension ...).

Nous prévoyons également le placement de 21 nouvelles cabines suite à l'augmentation de consommations de clients actuels (13) et à l'arrivée de nouveaux clients résidentiels (4) et industriels (4) et de 54 équipements (dont 4 pour postes de transformation).

Nous prévoyons l'acquisition de 26 terrains pour y placer de nouvelles cabines ; notamment à Thieulain, Gibecq, Jurbise, Herchies, Cambron-Saint-Vincent

2.2. Transformateurs :

Nous prévoyons le remplacement ou la modification de 100 transfos dont :

- 3 transfos (à Binche, Quévy & Seneffe) pour politique d'enfouissement ;
- 14 transfos (1 à Mons bvd Dolez, 1 à La Louvière rue de l'Alliance...) pour cause de vétusté ;
- 35 transfos pour raison d'élimination de PCB ;
- 48 transfos pour augmentation de consommations et pointes de charge.

Nous prévoyons également le placement de 10 nouveaux transfos suite à l'augmentation de consommations de clients actuels.

2.3. Réseau aérien :

Nous prévoyons le remplacement de 37,3 km de lignes aériennes, dont notamment 30 km de lignes cuivre nu par du préassemblé (17 km à Tournai, 4 km à Mons-La Louvière et 9 km à Charleroi) et 7,3 km pour raisons diverses (congestion, chutes de tension ...). Nous prévoyons également le placement de 13,6 km de nouveau réseau aérien :

- 10,6 km suite à l'augmentation de consommations de clients actuels => dédoublements (8,6 km à Tournai, 1 km à Charleroi et 1 km à Mons-La Louvière) ;
- 2 km suite à l'arrivée de nouveaux clients résidentiels ;
- 1 km pour amélioration de l'efficacité du réseau (bouclages).

2.4. Réseau souterrain :

Nous prévoyons le remplacement de 34,1 km de lignes ou câbles :

- 10,7 km pour cause de vétusté du réseau (7,3 km à Tournai, 2,4 km à Mons-La Louvière et 1 km à Charleroi) ;
- 7,0 km dans le cadre du dossier du métro de Charleroi ;
- 3,5 km sur câbles en défaut (1,5 km à Mons-La Louvière et 2,0 km à Charleroi) ;

- 3,2 km pour des problèmes de chutes de tension (1,2 km à Charleroi et 2 km à Mons-La Louvière) ;
- 2,7 km de remplacement de câbles suite à problèmes de congestion (sur Charleroi) ;
- 1,9 km dans le cadre de la politique d'enfouissement (Arquennes, Mignault ...) ;
- 5,1 km dans le cadre de travaux divers (amélioration de l'efficacité du réseau, raison de sécurité, amélioration de sites...)

Nous prévoyons également le placement de 33,7 km de nouveau réseau souterrain :

- 4,3 km suite à l'augmentation de consommations de clients actuels => dédoublements (8,6 km à Tournai, 1 km à Charleroi et 1 km à Mons-La Louvière) ;
- 20,3 km suite à l'arrivée de nouveaux clients résidentiels ;
- 1 km pour amélioration de l'efficacité du réseau (bouclages) ;
- 6,1 km suite à l'implantation de nouveaux zonings ;
- 1 km suite à l'arrivée de nouveaux clients industriels ;
- 1 km pour raison d'amélioration de sites.

2.5. Raccordements :

Nous prévoyons le remplacement de 713 raccordements aériens pour raison de vétusté ainsi que le remplacement de 506 raccordements souterrains pour raison de vétusté et d'enfouissement de lignes.

Nous prévoyons également 3.047 nouveaux raccordements : 596 en aérien et 2.451 en souterrain pour raison d'augmentation de consommation ou de nouveaux clients résidentiels.

2.6. Compteurs :

Au niveau des compteurs « classiques », nous prévoyons le remplacement de 3.898 compteurs et le placement de 6.960 nouveaux compteurs. Nous prévoyons le placement de 5.486 compteurs à budget.

B. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2009 – 2010

Le budget d'investissement net en I.E.H. pour l'année 2009 est estimé à 28,5 M€ ; quant à celui prévu pour l'année 2010, il est estimé à 30,3 M€.

L'hypothèse de structure budgétaire, reprise ci-dessous, pour les années 2009 et 2010 est identique à celle de l'année 2008.

Tableau chiffré :

	PREVISION 2009	PREVISION 2010
Le budget net s'élève à :	28.499 k€	30.323 k€
A. Investissements de remplacement	20.231 k€	22.380 k€
Réseau électricité Basse Tension	3.898 k€	3.993 k€
Raccordements Haute Tension	12 k€	12 k€
Comptage électrique Basse Tension	1.061 k€	1.112 k€
Cabines de distribution	8.487 k€	10.643 k€
Comptage électrique Haute Tension	24 k€	26 k€
Réseau électricité Haute Tension	4.731 k€	4.984 k€
Raccordements Basse Tension	1.008 k€	1.062 k€
Réseau signalisation	468 k€	548 k€
Sous-stations	0 k€	0 k€
Transfo cabines distribution	541 k€	0 k€
B. Investissements d'extension	14.051 k€	14.055 k€
Réseau électricité Basse Tension	2.640 k€	2.489 k€
Raccordements Haute Tension	484 k€	532 k€
Comptage électrique Basse Tension	2.199 k€	2.327 k€
Cabines de distribution	2.152 k€	2.148 k€
Comptage électrique Haute Tension	349 k€	476 k€
Réseau électricité Haute Tension	3.541 k€	2.913 k€
Raccordement Basse Tension	2.452 k€	2.950 k€
Réseau signalisation	234 k€	219 k€
Sous-stations	0 K€	0 K€
Transfo cabines distribution	0 k€	0 k€
C. Autres	2.438 k€	2.438 k€
Mobilier et outillage	406 k€	406 k€
Installations diverses (bâtiments, labo, téléphonie)	180 k€	180 k€
Matériel roulant	1.298 k€	1.298 k€
Copropriété technique	555 k€	555 k€
D. Intervention des utilisateurs :	-8.221 k€	-8.550 k€

Commentaires

En région de Mons-La Louvière, divers travaux d'assainissement sont prévus dans les trois années à venir, parmi ceux-ci :

- la mise en souterrain de réseaux aériens haute tension en cuivre, en synergie avec IGH, dans le cadre de travaux d'extension gaz vers Givry (Quévy) ;
- le remplacement de réseau souterrain vétuste et sous-dimensionné (congestion possible), présent de plus au milieu de la voirie à Havré (Mons) ;
- le remplacement d'équipements vétustes de postes à, entre autres, Elouges (Dour), Harmignies (Mons), Obourg (Mons), La Croyère (La Louvière) et Soignies.

Certains travaux d'expansion sont également attendus ou planifiés sur les années 2008 à 2010, parmi lesquels :

- le raccordement de parcs éoliens à Quévy, où deux parcs de 15 MVA devraient voir le jour en 2008 et 2009 ;
- une extension de réseau à La Louvière en 2008 pour une augmentation de puissance du CHU Tivoli, la puissance de l'installation de celui-ci passant de 1 à 4 MVA. ;
- une nouvelle liaison Moyenne Tension entre les communes de Givry (Quévy) et Croix-lez-Rouveroy (Estinnes) afin de renforcer l'alimentation électrique de Grand-Reng (Erquelinnes) et Rouveroy (Estinnes).

En région de Charleroi, l'alimentation de nouveaux clients (tel le C.H.U. de Lodelinsart) sera réalisée en synergie avec le déplacement de câbles demandé dans le cadre des travaux du métro ; travaux qui ont débuté en 2007 pour se terminer en 2010.

L'alimentation d'un parc éolien à Pont-à-Celles, prévue en 2008, est avancée à fin 2007 suite à la demande du client.

Sur la région de Tournai-Ath, la politique d'assainissement s'articule sur trois axes essentiels :

- la mise en souterrain des réseaux aériens haute tension en cuivre. Ces lignes vétustes présentent en effet un taux de défauts important dû entre autres à l'exposition aux intempéries. Les réseaux concernés sont situés en majorité sur la moitié Est du Hainaut occidental ;
- l'harmonisation des tensions des réseaux haute tension. Le 6 kV est progressivement remplacé par le 15 kV, tension standard de la nouvelle génération de réseaux sur ce territoire. Les régions de Tournai, Antoing et Brunehaut sont essentiellement concernées ;
- le remplacement des équipements des sous-stations, frontières avec les réseaux d'Elia, gestionnaire de réseau de transport. Les sous-stations de Lens, Antoing, Hoves et Marquain sont concernées sur les années 2008 à 2010.

La politique d'expansion, quant à elle, vise à l'équipement des extensions de zones d'activité comme Ghislenghien III, Leuze-en-Hainaut II et Tournai III. Des projets éoliens sont par ailleurs à l'étude sans qu'on puisse à ce jour certifier la réalisation de l'un ou l'autre.

IV. COMPTES DE RESULTATS PREVISIONNELS

Pour la partie chiffrée de ce plan stratégique, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

ACTIVITE DE GESTION DE RESEAUX (NET)

- les prévisions 2008-2010 s'inscrivent dans la continuité du budget 2007 ;
- l'évolution des volumes est conforme aux directives imposées par la CREG ;
- l'évolution des coûts tient compte de l'évolution des paramètres suivants :
 - l'inflation ;
 - l'évolution de la masse salariale ;
 - l'évolution du coût des matières ;
 - l'évolution du coût des entrepreneurs ;
- le projet de transaction de la CREG n'a pas été pris en compte.

ACTIVITE DE FOURNITURE (SUPPLY)

- le résultat de l'activité de fourniture 2007 est estimé sur base du résultat à fin juin 2007 sous déduction d'une provision à constituer dans le cadre de la réconciliation des quantités des exercices 2005 et 2006 imposée par la Région wallonne ;
- le résultat 2008 est estimé sur base d'une récupération minimale des créances auprès de la clientèle.

Les prévisions financières tiennent compte :

- **des paramètres suivants :**
 - les facteurs d'évolution imposés par la CREG pour les quantités transportées sur le réseau :
 - Trans Moyenne Tension : 0,00 % ;
 - 26 à 1 kV : 1,50 % ;
 - Trans Basse Tension : 0,75 % ;
 - Basse Tension : 1,50 % ;
 - l'inflation moyenne annuelle : 1,90%¹ ;
 - les paramètres financiers :
 - Taux OLO 10 ans : 2008 : 3,8045 % - 2009 : 4,3041 % - 2010 : 4,4433 %² ;
 - Prime de risque : 2007 à 2009 : 2,54 %³ ;
 - Beta : 2007 à 2009 : 0,88⁴
- **de la politique financière**
 - la structure financière optimale imposée par la CREG est fixée comme suit :
 - 1/3 fonds propres ;
 - 2/3 fonds empruntés ;
 - actuellement les fonds propres représentent : 70,85% du total du bilan ;
 - la rémunération du capital investi est calculée de la façon suivante :
 - 1/3 des capitaux investis est rémunéré au taux de rémunération équitable déterminé par la CREG ;
 - le solde est rémunéré à un taux inférieur (OLO 10ans + 70 bp) ;
 - il a été tenu compte de la répercussion intégrale des charges financières de la dette.

¹ Source : Bureau Fédéral du Plan

² Moyenne journalière de l'OLO 10 ans de l'année N-2.

³ Calculé sur les 50 dernières années sur base de l'évolution du BEL20.

⁴ Calculé sur base des données de la CREG

- **du benchmarking imposé par la CREG suivant la méthode DEA**

- principe :
 - le modèle statistique qui positionne chaque GRD par rapport à une frontière d'efficience ;
 - la "distance" entre le GRD et la frontière se traduit par un score d'efficacité. Un GRD efficace se trouve sur la frontière et est caractérisé par un score de 100% ;
 - le score d'efficacité représente le niveau que l'enveloppe budgétaire doit atteindre pour être considéré comme efficace et conduit, le cas échéant, à une réduction de coûts ;
- année de référence : 2003 ;
- score d'efficacité : 88,96 % ;
- en I.E.H., l'écart d'efficience est résorbé pour 2008.

V. REALITES ET COMPTES PREVISIONNELS

<u>En K€</u>	<u>Réalités</u>			<u>Budgets</u>			
	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
<u>Quantités (MWH)</u>			-	4.631.154	4.842.844	4.906.993	4.971.992
			-				
<u>Activité de fourniture (Supply)</u>	<u>17.653,8</u>	<u>16.994,5</u>	<u>6.918,9</u>	<u>288,8</u>	<u>8.752,5</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
Marge brute (V-A & autres produits)	152.396,2	140.673,1	134.802,9	13.418,7	8.752,5	0,0	0,0
Charges d'exploitation	-134.742,4	-123.678,6	-127.884,0	-13.129,9	0,0	0,0	0,0
<u>Activité de gestion de réseaux</u>	<u>27.934,1</u>	<u>31.689,2</u>	<u>32.360,7</u>	<u>31.249,5</u>	<u>34.415,9</u>	<u>37.097,9</u>	<u>38.134,8</u>
Produits d'exploitation	124.759,6	150.142,6	159.258,8	205.167,5	211.886,4	217.048,4	220.829,7
Charges d'exploitation	-69.766,0	-89.691,0	-94.401,8	-138.907,8	-139.625,1	-141.163,1	-143.059,1
Redevance de voirie	-8.084,8	-9.324,3	-9.272,1	-10.094,3	-9.444,1	-9.666,1	-9.794,1
Obligation de service public (OSP)	0,0	0,0	-2.192,9	-4.926,3	-8.424,7	-8.635,1	-8.810,3
Amortissements	-18.974,7	-19.438,1	-21.031,3	-19.989,6	-19.976,6	-20.486,2	-21.031,4
<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>45.587,9</u>	<u>48.683,7</u>	<u>39.279,6</u>	<u>31.538,3</u>	<u>43.168,4</u>	<u>37.097,9</u>	<u>38.134,8</u>
<u>Résultat financier</u>	<u>-1.687,4</u>	<u>-2.498,6</u>	<u>-2.513,7</u>	<u>-3.745,9</u>	<u>-5.743,5</u>	<u>-5.873,3</u>	<u>-6.035,3</u>
<u>Résultat exceptionnel</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
<u>Impôts</u>	<u>0,0</u>	<u>-5,2</u>	<u>38,0</u>	<u>-76,3</u>	<u>-197,0</u>	<u>-200,8</u>	<u>-204,6</u>
<u>Résultat général</u>	<u>43.900,5</u>	<u>46.179,9</u>	<u>36.803,9</u>	<u>27.716,1</u>	<u>37.227,9</u>	<u>31.023,8</u>	<u>31.894,9</u>
<u>Résultats affectables</u>	<u>43.900,5</u>	<u>46.179,9</u>	<u>36.803,9</u>	<u>27.716,1</u>	<u>37.227,9</u>	<u>31.023,8</u>	<u>31.894,9</u>